

## VENTES AUX ENCHERES

SELARL Maître François FLECK / SASU PRADO FALQUE ENCHERES  
Commissaire-priseur judiciaire / Numéro agrément 2002 - 151  
26, Rue Goudard - 13005 MARSEILLE  
Tel 04 96 10 26 30 - Fax 04 96 10 26 39

### Vente aux enchères publiques le mercredi 18 Septembre 2019 à partir de 9h30

À l'hôtel des ventes au 26 Rue Goudard - 13005 Marseille (entrée Rue Benoit Malon)  
A la requête des Successions Vacantes, Tutelles et à divers, Vente Courante : bibelots, vaisselles, pendules, ARGENTERIE, beaux tableaux anciens et modernes, mobiliers dont mobilier provençal, enfilade XIX<sup>e</sup>, électroménager, cartes postales, livres anciens, bijoux fantaisies... etc.

Exposition le mercredi 18 Septembre 2019 de 9h00/9h30  
Frais jud. 12% HT et frais vol 20% HT

## APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**OBJET** : Achat d'une solution logicielle de supervision industrielle  
**ORGANISME** : Pôle Formation UIMM PACA d'Istres  
**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS** : 11 octobre 2019 17H

Les détails de l'offre sont consultables sur le site du pôle <https://www.formation-industries-paca.fr/campus-regional-formation-uimm-paca/appels-offres/>

## ANNONCES LEGALES



### PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LEGALITÉ  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE,  
DE LA CONCERTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
MISSION ENQUÊTES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 12 août 2019, il sera procédé à une enquête publique, d'une durée de trente-deux jours consécutifs, sur l'élaboration du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordements de l'Huveaune et de ses principaux affluents, sur la commune de Roquevaire.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera du mardi 10 septembre 2019 au vendredi 11 octobre 2019 inclus en mairie de Roquevaire (Hôtel de Ville, 29, Avenue des Alliés, 13360 Roquevaire), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00).
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 42 47 ou 42 38) - consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Roquevaire>

Le public pourra consigner ses observations et propositions du 10 septembre au 11 octobre 2019 inclus de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de Roquevaire, à l'adresse précitée, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/ppri-huveaune-roquevaire> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Roquevaire>
- par courriel à l'adresse suivante : [ppri-huveaune-roquevaire@registredemat.fr](mailto:ppri-huveaune-roquevaire@registredemat.fr)
- par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

L'ensemble de ces observations sera accessible sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean dit Yann LE GOFF, Architecte DPLG – Expert près la CA d'Aix, en activité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- Mardi 10 septembre 2019 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 18 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 26 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 05 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 11 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Roquevaire et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de la procédure, le projet de plan de prévention des risques d'inondation, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral (Art R562-9 du code de l'environnement). Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151- 43 du code de l'urbanisme.

La personne responsable du projet de plan est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer -16, rue Antoine Zattara -13332 Marseille Cedex 3 - Contact: Service Urbanisme /Pôle Risques Tel: 04 91 28 41 14 (ou 42 41).

Fait à Marseille, le 13 août 2019  
L'Adjointe au Chef de Bureau de l'Utilité Publique,  
de la Concertation et de l'Environnement  
Bernadette SOL

946207



### TERRITOIRE DU PAYS D'AIX MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### MODIFICATION N°4 DU PLU DE LA COMMUNE DE BOUC BEL AIR

Par arrêté n°19\_CT2\_035 en date du 7 août 2019, Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bouc Bel Air correspondant à la modification n°1 de la révision générale du PLU, ayant pour objets :

- De corriger des erreurs matérielles ;
- D'apporter des ajustements réglementaires.

L'enquête publique se déroulera du Jeudi 12 septembre 2019 à 9h00, au vendredi 11 octobre 2019 à 16h30 soit pendant 30 jours consécutifs.

A cet effet, a été désigné par décision n°E 19000111/13 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en date du 22 juillet 2019, Madame Katheryne CICCORNARDI en qualité de commissaire enquêteur.

La Métropole Aix-Marseille-Provence – Le Pharo, 58 boulevard Livon, 13007 MARSEILLE - représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, est le maître d'ouvrage responsable de la modification n°4 du PLU de la commune de Bouc Bel Air, correspondant à la modification n°1 de la révision générale du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, sous format papier et dématérialisé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique, situé au Service Urbanisme et Développement de la Mairie de Bouc Bel Air, Pôle Municipal de Saucanne, impasse des Oliviers, 13320 Bouc Bel Air, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h00 à 16h30 hors jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/bba-plu-m4-ep> auquel renvoie le site Internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : <http://www.agglo-paysdaix.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales au siège de l'enquête aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 12 septembre 2019 de 9H00 à 12H00 ;
- Le mercredi 25 septembre 2019 de 13H30 à 16H30 ;
- Le lundi 30 septembre 2019 de 9H00 à 12H00 ;
- Le vendredi 11 octobre 2019 de 13H30 à 16H30 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et adresser ses éventuelles observations et propositions à l'attention du commissaire enquêteur dans les conditions suivantes :

1. sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête,
2. par voie postale à l'adresse : A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur – Mairie de Bouc Bel Air, place de l'hôtel de ville, 13320 Bouc Bel Air,
3. par mail à l'adresse suivante : [bba-plu-m4-ep@mail.registre-numerique.fr](mailto:bba-plu-m4-ep@mail.registre-numerique.fr) ou sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/bba-plu-m4-ep>
4. par écrit ou oral, lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur,

Pour la consultation de ce dossier d'enquête, un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête, aux heures et aux jours d'ouverture mentionnés.

Les observations et propositions du public seront annexées et reportées dans les différents registres d'enquête, dans leurs versions papier et numérique, dans les meilleurs délais.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au Service Urbanisme et Développement de la commune de Bouc Bel Air et en Préfecture des Bouches-du-Rhône pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de

l'enquête. Ce document sera également publié durant la même période sur le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix <http://www.agglo-paysdaix.fr>, ainsi que sur le site <https://www.registre-numerique.fr/bba-plu-m4-ep>

A l'issue de l'enquête publique, le projet de dossier de modification n°4 du PLU de la commune de Bouc Bel Air, correspondant à la modification n°1 de la révision générale du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis sur ce dossier, des observations du public, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, après avis du Conseil Municipal de la commune de Bouc Bel Air.

Des informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction Adjointe PLU et Proximité du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (tél. : 04 86 91 35 18 / @ : [plu.paysdaix@ampmetropole.fr](mailto:plu.paysdaix@ampmetropole.fr)).

Dès la publication de l'arrêté susmentionné, toute personne pourra, sur demande adressée aux services susmentionnés et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

944878

## COMMUNE D'ARLES

### AVIS

#### DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER RELATIF A LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ARLES

Par arrêtés municipaux n°19URB001 en date du 30 avril 2019 et n°19URB002 en date du 02 juillet 2019, le Maire d'Arles a engagé la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en vue de corriger plusieurs erreurs matérielles, d'améliorer et de modifier le règlement et de mettre à jour des annexes. En date du 29 mai 2019, le Conseil municipal d'Arles a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée.

Le dossier de la modification simplifiée ainsi qu'un registre, seront mis à la disposition du public à la mairie d'Arles, à la Direction de l'Aménagement du Territoire - service Pôle procédures et documents d'urbanisme, 11 rue Parmentier, 2ème étage, bureau 225 BP90196 13637 ARLES CEDEX du 09 Septembre 2019 au 09 Octobre 2019, aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Des dossiers ainsi que des registres seront également consultables dans les mairies annexes de Salin de Giraud, Sambuc, Raphèle, Moulès, Mas Thibert, aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 du 09 Septembre 2019 au 09 Octobre 2019, aux adresses suivantes :

- En mairie annexe de Mas-Thibert, place Michel Rebolou 13104 Mas thibert
- En mairie annexe de Salin de Giraud, Cercle Solvay -1er étage 1 boulevard Pierre-Tournayre 13129 Salin-de-Giraud
- En mairie annexe de Raphèle Chemin des Paluns 13280 Raphèle
- En mairie annexe de Moulès 3 place de la Mairie 13280 Moulès
- En mairie annexe du Sambuc Place Denis Chanut 13200 Le Sambuc

Les commentaires pourront être déposés par courriel à l'adresse suivante : [arles.modification1plu@ville-arles.fr](mailto:arles.modification1plu@ville-arles.fr); ou les adresser par écrit à la Mairie d'Arles à l'adresse suivante :

Mairie d'Arles  
Direction de l'aménagement du territoire  
Service Pôle procédures et Documents d'Urbanisme  
2ème étage Bureau 225  
11 rue Parmentier  
BP 90196  
13637 Arles CEDEX

Les dossiers et commentaires seront également disponibles durant la mise à disposition sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-arles.fr/mairie/avis-au-public-mairie/annonces-legales-avis>

Le présent avis sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition et 8 jours après le début de la mise à disposition.

Ce même avis sera affiché en Mairie d'Arles, mairie d'Arles, à la Direction de l'Aménagement du Territoire - service Pôle procédures et documents d'urbanisme et dans les mairies annexes de Salin de Giraud, Sambuc, Raphèle, Moulès, Mas Thibert.

A l'issue de cette mise à disposition le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée. Le conseil municipal adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Hervé SCHIAVETTI, Maire d'Arles

950713



### APPEL À PROJET

Dans le cadre de la valorisation du domaine public fluvial, VNF lance un appel à projet pour un emplacement de bateaux activités à Aigues-Mortes.

**ACTIVITÉS AUTORISÉES :**  
bateaux à passagers ;  
bateaux à usage d'hôtel.

**DATE DE DISPONIBILITÉ DES EMBLEMES :** à partir du 1er janvier 2020.

**DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :** jeudi 31 octobre 2019 à 16 heures.

**MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : UNIQUEMENT EN VERSION ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE :** [appelaprojet.dtrs@vnf.fr](mailto:appelaprojet.dtrs@vnf.fr).

**DEMANDES D'INFORMATIONS :** à l'adresse précédemment indiquée.

**VISITE DES EMBLEMES :** libre.

**COMMENT CONSTITUER UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?**  
Merci de vous rendre sur [vnf.fr](http://vnf.fr), dans la rubrique tourisme & domaine > le domaine de VNF > occupations - publicité > direction territoriale Rhône Saône.

## PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR

[www.laprovence-legales.com](http://www.laprovence-legales.com)



➤ SAISIE DE VOS ANNONCES EN LIGNE



➤ PAIEMENT SÉCURISÉ PAR CARTE BANCAIRE



➤ RÉCEPTION IMMÉDIATE DE VOTRE ATTESTATION DE PARUTION

Contact : [avis@laprovence-legales.com](mailto:avis@laprovence-legales.com) | Tél : 04 91 84 80 19

La Provence